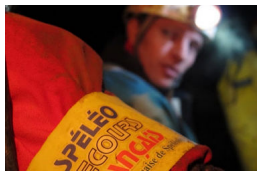


Lors d'accidents en milieux souterrain, le Spéléo Secours Français (SSF) et ses équipes spécialisées œuvrent en premier lieu pour le secours de la victime. L'infirmier spéléo, accompagné ou non d'un médecin, joue un rôle prépondérant dans la prise en charge médicale des victimes.



Bien que rares, les accidents en milieux souterrains s'avèrent souvent complexes du fait de l'hostilité du milieu. Au sein même du SSF, plusieurs équipes spécialisées sont engagées lors d'un secours : transmission, équipement, désobstruction, artificiers... mais aussi l'équipe ASV (ASsistance aux Victimes) auprès de laquelle intervient l'infirmier spéléo ; on en recense une trentaine parmi les 2 000 sauveteurs que compte le SSF. Ce sont avant tout des spéléologues expérimentés, spécialement formés aux techniques de secours souterrains, et donc capables d'évoluer avec aisance dans ce milieu très particulier.

Bénévoles civils, leur temps de formation et d'entraînement est pris sur leur temps de loisirs. Ils interviennent également avec leur matériel personnel et c'est uniquement durant les opérations de secours qu'ils sont défrayés de leurs pertes éventuelles de salaire, de matériel et de leurs frais de déplacement.

Le Spéléo Secours Français

Le Spéléo Secours Français (SSF) est une Commission Technique de la Fédération Française de Spéléologie (FFS). Il est conventionné avec le Ministère de l'Intérieur depuis 1977. Il a obtenu l'agrément de sécurité civile pour des missions de secours sur le territoire national et à l'étranger en 2006. Parmi ses missions, on note :

- la prévention des accidents ;
- la formation des spéléologues aux techniques d'auto secours ;
- l'achat et l'entretien de matériel de secours très spécifique ;
- la formation des équipes de secours ;
- la réalisation des opérations de secours souterrains (anciennes mines, grottes, gouffres, siphons) sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger.

Accidentologie et milieu souterrain

On recense environ 30 000 pratiquants pour des activités de spéléologie chaque année en France. Parmi eux, seulement 16 000 sont licenciés à la Fédération Française de Spéléologie (FFS). Même si deux accidentés sur trois ne sont pas membres de la FFS, on compte en moyenne, une vingtaine de secours par an sur le territoire français. Seuls quatre d'entre eux nécessiteront une médicalisation lourde, ce qui rend donc l'intervention des infirmiers spéléo particulièrement rare.

Devenir infirmier spéléo

Pour ce faire, il faut :

- être membre de la Fédération Française de Spéléologie ;
- faire partie des sauveteurs de son département et être « reconduit » annuellement par son Conseiller Technique Départemental en Spéléologie (CTDS) ;
- être à jour de ses techniques spéléo ;
- détenir le Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Infirmier Spéléo et protocolisation

Depuis 2010, des protocoles nationaux ont été mis en place à destination des infirmiers du SSF. En effet, les secours en spéléologie, de par leur nature même et la complexité des moyens à mettre en œuvre pour rejoindre la ou les victimes, ne permettent pas toujours d'envoyer un médecin dès le début des opérations. Ces protocoles ont pour but de favoriser une prise en charge plus rapide afin de réaliser des soins médicaux, l'infirmier SSF étant intégré dans l'équipe d'assistance aux victimes. L'infirmier appliquera ces protocoles en attendant l'arrivée de renforts médicaux si la gravité des lésions le justifie. Au nombre de six, ces protocoles mettent en avant diverses techniques de soins comme la prise en charge de la douleur, du crush syndrome, épuisement/hypothermie, remplissage...



Webographie

- [Site internet du Spéléo Secours Français](#)
- [Liste des Conseillers Techniques Départementaux en Spéléologie](#)

Webographie Infirmiers.com

- [Article sur l'exercice 2011 du SSF Alsace](#)

A lire aussi

- [Coopérations entre professionnels de santé: la FHF déplore des blocages](#)
- [La responsabilité de l'infirmier dans les situations d'urgence](#)
- [IDE Protocoles sur iPhone](#)
- [Les ordres des professionnels de santé vont déposer un recours gracieux contre l'arrêté sur la coopération](#)
- [Observance du port de gants dans les soins à risques d'AES...](#)

 Jérémie THIRION

<http://jeremie.thirion.free.fr>

jeremie.thirion@gmail.com